

Edition : Mars 2024 P.34,36
Famille du média : Médias spécialisés
grand public
Périodicité : Mensuelle
Audience : 438000
Sujet du média : Banques-Finance



Journaliste : -
Nombre de mots : 1701

À LA UNE → ASSURANCE-VIE

POURQUOI DE TELS ÉCARTS DE RENDEMENT ENTRE LES FONDS ?

Cette année, les fonds en euros font le grand écart ! Avec des rendements (pour les contrats commercialisés) allant d'environ 1 % à plus de 4 %, tous les assurés ne sont pas logés à la même enseigne. S'il est habituel que les fonds en euros servent des rendements variés, il est moins fréquent que les différences soient si importantes. Pour comprendre, il faut s'intéresser aux marges de manœuvre des compagnies. Explications.

1. Le choix d'allocation des actifs

– Les fonds en euros sont composés de différentes classes d'actifs. En général, environ 80 % du fonds est investi en obligations, réparties équitablement entre dettes souveraines et d'entreprises. Les 20 % restants sont investis en actions, en fonds monétaires, en immobilier, dans des projets d'infrastructures et des entreprises non cotées. « Les assureurs disposent de marges de manœuvre limitées en termes d'allocation du fonds en euros, du fait des garanties en capital et de liquidité, explique Gildas Robert, directeur général chez Accenture. Plus ils prennent de risques, en investissant dans des actions par exemple, plus ils doivent mettre des fonds propres de côté, ce qui est coûteux. Par ailleurs, ils doivent investir dans des actifs suffisamment liquides pour pouvoir faire face à des retraits. »

Malgré tout, cette répartition peut évoluer d'un établissement à l'autre, ce qui explique en partie les différences de performance des fonds. En 2023, ceux

ayant une allocation plus diversifiée (avec une poche obligataire plus petite) ont versé un meilleur rendement.

C'est notamment le cas de la mutuelle Garance, qui a servi le rendement cumulé le plus élevé sur ces cinq dernières années (15,7 % brut de prélèvements sociaux). « Notre horizon d'investissement (onze ans en moyenne) a toujours été plus long que celui des autres assureurs, rappelle Virginie Hauswald, directrice générale de Garance. Nous pouvons donc prendre un peu plus de risque, raison pour laquelle nous investissons majoritairement dans des obligations d'Etat mais aussi d'entreprises ou dans l'immobilier. »

Même constat pour La France Mutualiste qui, en 2023, sert sur un an complet le rendement le plus élevé sans bonus (3,7 %). « Notre poche de taux (obligations, dette privée, fonds monétaires) représente seulement 65 % de notre portefeuille, indique Isabelle Le Bot, sa directrice générale. Près de 20 % sont investis en immobilier résidentiel de qualité (pas de bureau) et 15 % en actions. » A l'inverse, les acteurs qui,

cette année, servent un taux plus faible (Gaipare (2,3 %), l'Afer (2,22 %)) ont une allocation essentiellement constituée d'obligations d'Etat. « Nous avons toujours eu une gestion prudente, et ce n'est pas le moment d'y déroger, estime Georges Richelme, président de Gaipare. 90 % de notre portefeuille est composé de produit de taux, dont 47 % d'obligations souveraines et assimilées. »

2. La taille et l'historique du fonds

– Les fonds créés en 2023 affichent les meilleurs rendements (4,45 % pour le fonds en euros de Corum, commercialisé en juillet, 4,1 % pour celui de Placement-direct.fr, distribué à partir de novembre et 3,75 % pour celui d'Ampli Mutuelle, lancé en janvier). Ils ont pu profiter pleinement de la hausse des taux obligataires, car ils ne supportent pas d'anciennes obligations, moins rémunératrices, dans leurs encours, contrairement aux fonds plus âgés. « 100 % de notre fonds en euros est investi en obligations (90 % d'entreprises et 10 % d'Etat), détaille Jérôme de Villèle, directeur général d'Ampli Mutuelle. En 2023, nous avons investi dans des obligations rapportant 4,95 % en moyenne. »

Les fonds plus anciens, quant à eux, avec un gros stock d'anciennes obligations, sont moins sensibles aux évolutions de marché. Ce qui explique d'ailleurs que certains affichent des taux inférieurs à 2,5 % alors que le rendement des obligations de l'Etat français était supérieur à ce niveau en 2023.

Autre élément différenciant : l'encours du fonds en euros de l'assureur. De quelques millions d'euros à des

UN RETRAIT À FAIRE ? SORTEZ AU BON MOMENT !

Si vous souhaitez sortir tout ou partie de votre épargne de votre assurance-vie, quelques règles doivent être anticipées concernant le rendement de votre fonds en euros.

☉ Si vous effectuez un rachat total, vous ne percevrez pas le rendement de l'année en cours, mais un taux de base, défini dans les conditions générales de votre

contrat, qui pourra être sensiblement inférieur.

☉ Si vous voulez récupérer une partie de votre épargne : vous percevrez le rendement du fonds en euros au titre de l'année en cours, en janvier ou février de l'année suivante, quand les taux seront connus, au prorata comme sur un livret.

dizaines de milliards, la taille de ces supports peut aller du simple au centuple selon les contrats et les assureurs ! Or dans les fonds de plus petite taille, chaque mouvement (retrait ou versement) peut avoir mécaniquement plus d'impact sur le taux.

3. Le niveau de frais

– Le rendement servi aux assurés n'est jamais équivalent à la performance du fonds en euros de l'assureur. Plusieurs couches de prélèvements entrent en ligne de compte et affectent in fine le rendement servi. D'abord, les assureurs ont seulement l'obligation de reverser aux assurés au moins 85% de la performance des actifs du fonds. « *Le reliquat appartient à l'assureur et lui sert notamment à renforcer ses fonds propres et à dégager des marges*, relève Gildas Robert. *Le seuil minimal de 85 % est inscrit dans le Code des assurances, mais les assureurs peuvent décider d'en fixer un plus élevé dans les conditions générales de leurs contrats, ce qui est souvent le cas.* » Cependant, la part réelle distribuée n'est pas forcément mise en avant par ceux qui ne reversent pas tout. Cette année, par exemple, Corum, Garance et MACSF ont indiqué servir 100 % de leur performance.

Ensuite, une partie du rendement peut être mise de côté pour être reversée plus tard aux assurés (voir point suivant).

Enfin, tous les assureurs prélèvent des frais de gestion qui sont retranchés des rendements nets affichés. Or ceux-ci varient selon les assureurs et les contrats. De 0,4% pour les moins chers, jusqu'à plus de 1 % pour les plus onéreux. De quoi rogner fortement sur les gains : par exemple, Gaipare sert, via son contrat Fidelissimo, un rendement net de 2,3 %, après déduction de frais de gestion de 1,2%, soit plus de la moitié du taux versé !

4. L'utilisation de la PPB

– Chaque année, les assureurs peuvent décider de mettre de côté une partie de la performance du fonds en euros afin de la redistribuer plus tard. Cette provision pour participation aux bénéfices (PPB) n'est pas obligatoire. Ainsi, la compagnie peut choisir de la doter si la performance du fonds en euros a été plus importante que prévu et qu'elle préfère lisser dans le temps les rendements versés. Par le passé, les assureurs l'ont beaucoup alimentée, notamment en prévision d'une hausse future des taux. Mais ce n'est pas le cas de tous. Ce choix dépend de la stratégie financière du groupe.

Cette année, afin de rester compétitifs face aux autres placements du marché, plusieurs assureurs ont puisé dans cette réserve pour rehausser le rendement versé. Néanmoins, très peu d'acteurs communiquent sur la part de rendement attribuable à la PPB.

5. La mise en œuvre de bonus

– Depuis quelques années, plusieurs compagnies ont décidé d'appliquer des bonus sur le rendement du fonds en euros, en fonction de la part d'unités de compte (UC) ou des encours détenus. « *Les unités de compte sont plus rentables pour les assureurs, notamment parce que les obligations réglementaires sont moins importantes que sur le fonds en euros, mais aussi parce que les assureurs bénéficient de commissions de la part des gestionnaires d'actifs*, remarque Gildas Robert. *Même s'ils ont besoin d'augmenter la collecte sur le fonds en euros, cette stratégie en faveur des UC est amenée à perdurer.* »

En 2023, les assureurs qui avaient recours à cet outil (Axa, Generali, Groupe BPCE (Banque Populaire, Caisse d'Épargne), Predica (Crédit Agricole, LCL), SG, Swiss Life...) n'y ont pas dérogé. Ces bonus ont en moyenne permis d'augmenter le taux du fonds en euros de plus de 1%. Or, ils peuvent accroître les écarts de rémunération entre contrats et au sein d'un même produit. Par exemple, chez SG, le rendement minimal est fixé à 2,85 %, mais peut aller jusqu'à 3,8 % si vous avez plus

DES RENDEMENTS PLUS ÉLEVÉS POUR LE PER

On retrouve les fonds en euros essentiellement dans les contrats d'assurance-vie, mais aussi dans les plans d'épargne retraite (PER).

● Depuis janvier 2023, les fonds en euros des PER et de l'assurance-vie sont cantonnés (séparés). Or, les sommes versées dans les PER ont pu être investies dans des obligations plus rémunératrices, ceux-ci étant plus récents (lancés en 2019) que les produits d'assurance-vie. De ce fait, le rendement 2023 moyen du fonds en euros des PER (2,9 %) est supérieur à celui de l'assurance-vie (2,5 %). Ainsi, on observe parfois des écarts importants au sein d'un même assureur. Par exemple, l'Afer a versé 2,22 % sur son assurance-vie et 3,5 % sur son PER. De leur côté, LCL et Crédit Agricole ont servi un rendement de 3,17 % pour les contrats Perspective PER et LCL Retraite PER, contre 2,4 à 2,9 % en assurance-vie.

Néanmoins, quelques établissements ont fait le choix de verser le même rendement. C'est notamment le cas de MACSF, qui sert 3,1 % sur ses deux produits, à l'instar de BNP Paribas (3 %), Maaf (2,8 %) et Macif (2,7 %).

Les sept meilleurs rendements 2023 pour le PER ont été versés par les établissements suivants : La France Mutualiste (LFM Per'form, 4,3 %), Carac (PER Individuel, 3,7 %), **Ampli Mutuelle (Ampli PER Liberté, 3,5 %)**, Generali (Le PER Generali Patrimoine, 3,5 %), BoursoBank (Matla, 3,5 %), Garance (Garance Sérénité, 3,5 %) et l'Afer (Retraite Individuel, 3,5 %).

de 50 % d'UC. Avec Swiss Life, on passe de 1,70 à 3,25 % ! Le plus grand écart est attribué cette année au Conservateur (de 1,15 à 4,25 %).

A l'inverse, les mutuelles et les associations servent généralement un rendement unique (souvent meilleur que le minimum versé par ceux qui appliquent un bonus), sans contrainte d'investissement. ●